

N° 6807¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

modifiant

- 1. la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques;**
- 2. la loi électorale modifiée du 18 février 2003**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.3.2016)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 mars 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant

- 1. la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques;**
- 2. la loi électorale modifiée du 18 février 2003**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 mars 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 6 octobre 2015 et 19 janvier 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 mars 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

